

# LIBÉREZ JUSTIN BIEBER

LE 14 NOVEMBRE 2011 GUILLAUME LEDIT

Aux Etats-Unis, le streaming est menacé par le projet de loi S.978 qui veut faire du streaming un crime. Et Justin Bieber n'entend pas se laisser faire, lui qui a bâti son succès avec des vidéos publiées sur Internet.

C'est une première. Justin Bieber sort un album de Noël se rebelle. La star de 17 ans s'est emportée récemment contre une proposition de loi, intégrée au **Protect-IP Act**.

## Cinq ans de prison pour du streaming

Le projet de loi **S.978** est d'une redoutable simplicité. Il propose de modifier la loi existante afin de faire du streaming un crime. Plus précisément, le fait de "*streamer du contenu protégé*" dans l'optique "*d'en tirer un avantage commercial ou un gain financier personnel*", passerait du statut de délit à celui de crime, passible au maximum de cinq ans d'emprisonnement. En bons connaisseurs des usages en vogue, les législateurs américains ont prévu que tout contenu consulté plus de 10 fois sur une période de 180 jours tomberait sous le coup de la loi. Et c'est là que Justin Bieber entre en scène.

Le chanteur s'est en effet fait connaître en mettant en ligne des vidéos dans lesquels il interprète les tubes de ses idoles. Du contenu protégé, donc, et streamé plus de dix fois. Cette vidéo par exemple, d'un tout jeune Justin entouré de ses posters adolescents et interprétant *With You*, de Chris Brown, a été vu plus de 36 millions de fois.

## Les souffrances du jeune Bieber

Il est donc possible que le jeune Bieber se retrouve en prison. Plusieurs sites Internet se servent, en s'en moquant gentiment, de la figure de la jeune star pour donner de l'écho à leur combat contre la loi. Sur [freebieber.org](http://freebieber.org), on peut signer une pétition mais aussi envoyer ses vidéos ou ses montages photos.



En page d'accueil, on retrouve la fameuse intervention radiophonique, durant laquelle la célèbre frange de Justin laisse apparaître une mèche rebelle [en anglais].

### Justin Bieber speaks out against S. 978 by Fightforthefuture



*Quelle que soit la personne à l'origine de cette loi, il faut qu'elle soit enfermée.*



C'est malheureusement ce que risquent toutes celles et ceux qui reprennent les morceaux de leur star préférée avant de les mettre en ligne. Et tout un pan de la culture du net qui risque de s'effondrer si cette loi est votée.

Retrouvez les articles du dossier :

### Une tyrannie du droit d'auteur nommée Acta L'empire Hollywood attaque Internet

Illustrations : captures d'écran

#### BOXSONS

le 14 novembre 2011 - 19:25 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Hadopi en version "Chips". La S.978 ne parle pas d'injection létale ? Déception !*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

#### WORTI

le 14 novembre 2011 - 21:28 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Juste: o\_O*

*La taule pour une reprise sur youtube?*

*Vivement l'holocauste nucléaire tout compte fait.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**JOHN V. DOE**

le 15 novembre 2011 - 5:58 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Comme Boscons, je pense que si ça peut nous débarrasser de Bieber, ce n'est pas cher payé. Je serais même pour la peine de mort, du coup :-D*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**ANDRÉ GUNTHERT**

le 15 novembre 2011 - 10:40 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*A noter qu'avec la fonction "non répertoriée", on peut mettre à peu près ce qu'on veut sur YT. Parler de droit d'auteur après ça, c'est un peu comme se demander de quelle couleur on va repeindre sa salle de bain alors qu'il n'y a plus d'eau courante.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**NIKITA**

le 16 novembre 2011 - 16:21 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*et quelle culture ! les covers c'est vraiment génial ca va trop me manquer :)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**POLI JEAN-PIERRE**

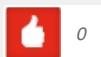
le 18 novembre 2011 - 18:05 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Encore un projet de loi aberrant qui pourrait altérer la liberté de la culture sur le Net...*

*Au Canada, pour le moment, le gouvernement conservateur n'a pas approuvé les revendications des artistes qui allaient même à demander une taxe sur le changement de plate forme numérique. Le ministre de l'Industrie, Christian Paradus, et le ministre du Patrimoine canadien, James Moore, ont expliqué leur projet de loi sur les droits d'auteur le 06 octobre 2011, et ils ont confirmé que le gouvernement ne reviendra pas sur le fait de refuser d'avoir une taxe sur le iPod, comme il est demandé. La pression augmente sur les gouvernements tel que nous pouvons le voir dans différents pays...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**JEAN**

le 24 novembre 2011 - 12:54 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Pour une fois que Bieber s'engage sur un sujet intéressant...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**1 ping**

[Extra] Revue Web #2 « Leave My Music Alone le 17 novembre 2011 - 18:00

[...] Libérez Justin Bieber ! – Owni [...]